

## MODULES DE FORMATION A DESTINATION DES ELUS – MAISON DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE - PROGRAMME 2019

Le Festival d'Avignon et l'Institut Supérieur des Techniques du Spectacle (ISTS) proposent, dans le cadre de la Maison des professionnels du spectacle, des **modules de formation gratuits à des élus des collectivités territoriales**, qu'ils soient concernés directement (par la présence d'un théâtre ou d'une entreprise artistique et culturelle dans leur ville, d'un festival sur leur territoire) ou indirectement par ce type de formation.

Cette proposition bénéficie de **l'apport en ressources et en expertise des institutions partenaires de la Maison des professionnels du spectacle (MPS) réunis dans le cadre de la 73<sup>ème</sup> édition du Festival d'Avignon** : organisations professionnelles, organismes sociaux, centres nationaux de ressources et sociétés civiles d'auteur du secteur culturel.

Coordonnées par l'ISTS et le Festival d'Avignon, les interventions des partenaires de la MPS s'intègrent dans un **cadre d'objectifs conçu spécifiquement pour répondre de manière ciblée aux problématiques et besoins des élus** et non à celles de leurs agents et qui permette de :

- Faire de la culture un outil d'action politique, un outil au cœur des projets politiques publiques des élus
- Apporter une aide et des clés de compréhension de l'écosystème du spectacle vivant aux élus afin qu'ils puissent collaborer au mieux avec leurs services en charge de la culture et leurs agents

### Programme

Le programme que nous vous proposons a été élaboré plus particulièrement avec la réflexion et les propositions des syndicats d'employeur publics du spectacle (Syndecac, SNSP, Forces Musicales) du Centre national de ressources des arts du cirque, de la rue et du théâtre (Artcena) et de l'Ufisc.

**8 juillet -14h-16h - ISTS**

**« Les financements croisés, un ingrédient essentiel à la réussite d'un projet de scène publique permanente et/ou festivalière sur un territoire »**

A l'heure où les collectivités territoriales demandent une clarification des compétences et des financements et remettent en cause dans de nombreux domaines la pertinence d'une politique d'administration déconcentrée de l'État, le SNSP demeure intimement persuadé qu'un partenariat entre différentes collectivités territoriales et l'État à une échelle infra-départementale est nécessaire. Pourquoi ? Autour de quels schémas de coopération ?

Avec Frédéric Maurin, co-président du SNSP, directeur de l'Hectare, Scène conventionnée, Vendôme

Organisé avec le **SNSP**

**9 juillet – 14h30-16h30 - ISTS**

**« Quel est le statut juridique idéal pour votre scène publique permanente et/ou festivalière ? »**

L'élu est attaché au théâtre et au festival de sa commune. Il souhaite que cela soit un outil de cohésion sociale et un service public au bénéfice des habitants. Le directeur qui programme a de son côté besoin de pouvoir être force de proposition et transformer cette ambition de service public en une réalité dynamique. Pour cela, il a besoin de temps et de liberté pour prendre certains risques. Quel est le

statut juridique le mieux adapté à cette équation ? Au-delà du statut juridique, quel type de relation « idéale » un élu peut avoir avec les directeurs(trices) de lieux et de festivals ?

Avec Luc Sotiras, membre élu du Conseil syndical du SNSP, directeur du Train Théâtre, scène conventionnée Art et création – chanson francophone, Portes-lès-Valence

Organisé avec le **SNSP**

**10 juillet - 10h à 13h**

**« Organiser un événement dans l'espace public : contexte, cadre juridique et méthodologie expliqués aux collectivités territoriales ».**

Dans cet atelier, sont abordés les enjeux et le cadre général de l'organisation d'une manifestation dans l'espace public, ainsi que la méthodologie à adopter en matière de sécurité et de sûreté, mais aussi de droit du travail et de droits d'auteur.

Avec José Rubio, directeur technique spectacles de l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette et Xavier Schmitt, chargé de l'information juridique d'**Artcena**

Organisé avec **Artcena**

**11 juillet - 11h à 13h**

**Accueillir un chapiteau dans sa commune : La Charte Droit de cité pour le cirque et les spectacles itinérants**

La Charte d'accueil des chapiteaux de cirque et autres structures culturelles itinérantes accueillant du public a été signée par ses dix instances fondatrices et lancée fin 2018. Reconnaisant toute l'importance des artistes itinérants pour la diversité de la création et de la vie culturelle, la charte Droit de cité vise à faciliter l'accueil des chapiteaux de cirque et autres structures culturelles circulant dans les territoires. Défendant les valeurs de respect mutuel et d'ouverture à la diversité des arts pour tous les publics, elle place l'itinérance comme enjeu de territoire. Elle est le fruit d'une concertation au sein d'un groupe de travail coordonné par ARTCENA.

Avec Gwénola David, directrice générale d'**Artcena**, Alexandre Boucher, chargé de mission cirque et arts de la rue d'**Artcena** et un directeur technique.

Organisé avec **Artcena**

**12 juillet – 10h-12h**

**Les relations entre employeurs et employés en régie directe**

Les villes sont amenées à employer des artistes intermittents, mais certaines sont aujourd'hui encore employeurs d'artistes permanents. L'histoire des théâtres lyriques et des orchestres nous raconte une longue relation, complexe et contradictoire, entre engagement réciproque et réticence. Où en sommes-nous de cette relation ?

Avec Alain SURRANS, vice-président des **Forces Musicales** et directeur d'Angers-Nantes Opéra.

Organisé avec **Les Forces Musicales**

**13 juillet - 10h-12h**

**Les artistes « implantés » au sein d'un territoire : une chance pour la relation avec les habitants**

L'exemple d'un théâtre de ville.

Le point de vue de deux compagnies.

Les implantations en zone rurale.

Avec Marie Lamachère (compagnie Innterstices), Xavier Croci (Théâtre de Beauvais), Didier Patard (Les Transversales), Anne Monfort (compagnie Day for Night), Emmanuelle Jouan (Théâtre Louis Aragon) accompagnée par le chorégraphe Amala Dianor  
Organisé avec le **Syndeac**

**14 juillet – 15h30-17h30**

**Une politique culturelle au service de la ville**

Comment mobiliser les compétences des artistes en tant que tels sur les questions sociales ? L'éducation artistique et culturelle constitue un projet politique au service de l'émancipation : l'articulation « éducation / culture » est au cœur des missions des territoires ; elle se construit à partir de la création artistique la plus exigeante et offre des possibilités fortes (impact sur les parents). L'art en tant que tel, est une réponse à la morosité. La multiplicité des opérateurs culturels est une chance et non une mise en concurrence.

Avec Régine Montoya (Scène Nationale 61), Vincent Moisselin (Syndeac), Céline Rousseau (Théâtre de Merlan), Marie-José Malis (Théâtre de la Commune)

Organisé avec le **Syndeac**

**18 juillet – 10h-13h**

**Comment penser l'action publique avec les droits culturels ?**

Plusieurs collectivités territoriales ont commencé à mettre en place des démarches pour une meilleure prise en compte des droits culturels. Charte, démarche participative, formation des agents, accompagnement interne,

Co-construction de politiques, évaluation des pratiques... les expériences sont diverses. Elles s'appuient toutefois sur un certain nombre de balises et de principes d'action. Nous proposons à travers cette formation une nouvelle appréhension de la notion des droits culturels à travers des premières mises en œuvre.

La proposition de formation associe trois axes : 1/ Éclairage sur la notion de droits culturels et son inscription législative et réglementaire, au regard des dernières actualités politiques dans les secteurs culturels. 2/ Témoignages de mise en action des droits culturels dans deux territoires. 3/ Identification collective des points d'appui et des ressources pour une sensibilisation des différents acteurs dans une collectivité territoriale et des conditions clés d'accompagnement d'une mise en pratique des droits culturels.

Organisé avec l'**Ufisc**